

Suivi - Contrat piscine hors terre

Les services suivants sont exclus du contrat

- a) L'installation électrique pour les accessoires (à moins d'indication contraire au contrat).
- b) Les travaux supplémentaires qui doivent être effectués, si le sol renferme de la terre non consistante, de grosses roches, de grosses souches, de grosses racines ou autres débris importants.
- c) L'enfouissement du boyau de lavage à contre-courant « backwash ».
- d) Le disjoncteur DDFT, si les appareils de la piscine sont à moins de 10 pieds de l'eau.
- e) Une soucoupe de plus de 6 pouces, si l'Acheteur le désire et si le terrain le permet, Trévi pourra creuser une soucoupe de plus de 6 pouces pour un montant de 25 \$ par pouce.
- f) La dénivellation maximale prévue pour le terrain où se trouveront la piscine et ses divers appareils est de 4" dans sa partie la plus longue et le point le plus profond prévu au centre de la piscine, soit la soucoupe, sera entre 0" et 4" sous le niveau des autres parties du fond de la piscine. Concernant la profondeur de l'excavation, la hauteur entre le niveau du sol et la partie la plus haute de la piscine doit être moindre que la moitié de la hauteur totale de la piscine. Pour un terrain ayant une dénivellation de plus de 4", des frais de nivellement seront applicables si les travaux peuvent être faits manuellement. Les coûts seront alors de 25 \$/pouce pour les piscines rondes de 10' à 24' de diamètre. Pour une piscine de 27' à 30' et les piscines ovales, les frais sont de 30 \$/pouce. Si les travaux ne peuvent pas être faits manuellement, une évaluation des travaux à faire sera remise à l'Acheteur et celui-ci sera responsable de procéder aux travaux avant l'installation de la piscine.
- g) Les frais supplémentaires pour la petite machinerie, si nécessaire, et pour mettre le terrain à niveau s'il ne l'est pas.
- h) Tout surplus de pierre de renchaussage si l'élévation du terrain fait en sorte que ce surplus est nécessaire.
- i) L'installation du système de filtration à plus de 5 pieds de la piscine. Cependant, si l'Acheteur le désire et si le terrain le permet, Trévi pourra installer le système de filtration à plus de 5 pieds de la piscine pour un prix d'installation de 10 \$ par pied supplémentaire, incluant le creusage, mais excluant les matériaux. Le prix des matériaux fera l'objet d'un contrat distinct entre l'Acheteur et Trévi.
- j) Le ramassage de la terre et de la tourbe. Toutefois, à la demande de l'Acheteur, Trévi pourra disposer de la terre et la tourbe moyennant des frais de 500 \$.
- k) La tranchée pour y enfouir le câblage électrique. Elle devra être faite par l'Acheteur, selon les spécifications de l'électricien mandaté par l'Acheteur.
- l) L'installation du rouleau solaire et de la toile solaire.

- m) L'installation de l'ozonateur vendu par Trévi aux termes du présent Contrat. L'Acheteur devra l'installer sur un poteau. L'ozonateur doit être posé plus haut que le niveau de l'eau de la piscine afin d'être performant. Si cette recommandation n'est pas suivie, l'ozonateur pourrait être endommagé.
- n) Le réaménagement du terrain après l'installation de la piscine.
- o) Le retrait de matières toxiques qui pourraient se trouver sur l'Emplacement, dans le sous-sol de l'Emplacement malgré les représentations faites par l'Acheteur ci-avant. Advenant le cas où la toxicité des matières excavées était constatée lors de l'installation de la piscine, la décontamination devra être prise en charge par l'Acheteur ou un contrat subséquent devra être conclu entre l'Acheteur et la Compagnie.
- p) Les services relatifs à tout problème avec le sol qui pourrait comporter des fils électriques, champs d'épuration, réservoir sceptique, ligne de gaz naturel, système d'arrosage ou autres.
- q) Remplir la piscine, ajouter les produits chimiques, installer la marche ou l'échelle, le rouleau solaire et la toile solaire.
- r) L'Acheteur s'engage à prendre connaissance des procédures d'ouverture, d'entretien et de fermeture de la piscine. L'Acheteur peut trouver cette information en magasin et sur le site Web de Trévi via l'Espace client et la rubrique Trucs et conseils.
- s) Tous les travaux se rapportant au cabanon.
- t) Le système au sel, sauf si, spécifiquement prévu au Contrat.
- u) Tous les services requis découlant du fait que le fil pour alimenter la piscine ou la thermopompe ne peut être enfoui (asphalte, ciment ou autre). Une estimation du coût sera remise pour le temps et le matériel requis pour faire le conduit.
- v) Tous les services requis si le panneau électrique est situé en face ou plus près de l'avant de la maison et que le fil doit passer au travers de la maison.
- w) Tous les services requis si l'installation nécessite plus de 50 pieds de fil.

Exclusions se rapportant aux installations électriques :

- a) Le creusage de la tranchée par l'enfouissement de câble électrique, s'il y a lieu. Le creusage devra être effectué par l'Acheteur, selon les spécifications de son électricien.
- b) Tous les travaux qui devront être faits advenant que :
- (i) Le panneau électrique n'ait plus de place pour un disjoncteur.
 - (ii) Le panneau électrique est d'une marque discontinuée (ex. : Commander, CEB, Sylvania, Taylor, ITE BLoad Enter ou Blue Line (panneaux à fusibles).
 - (iii) L'installation nécessite plus de 50 pieds de fil (le prix du fil varie en fonction du marché).

(iv) L'alimentation électrique de la résidence ne suffit pas pour l'ajout du branchement de la piscine.

(v) Le panneau électrique est en façade ou plus à l'avant de la maison et que le fil doit être passé à l'intérieur de la maison.

(vi) Le fil pour alimenter la piscine ne peut être enfoui (asphalte, ciment ou autres).

c) Tout branchement ou installation électrique, ainsi que tous les travaux d'alimentation électrique et/ou de plomberie.

Le prix du fil est modifiable sans préavis, conformément aux aléas du marché. Il s'élève normalement entre 1,25 \$ et 5,50 \$ par pied excédentaire selon le type d'installation.

L'Acheteur s'engage à prendre connaissance des garanties et des divers guides et manuels se rapportant aux produits achetés disponibles sur trevi.ca. Les éléments essentiels ont été expliqués à l'Acheteur avant la signature du présent Contrat, ce que l'Acheteur confirme par la signature des présentes.

Livraison

Les frais de base pour la livraison couvrent seulement les livraisons effectuées à l'extérieur de l'immeuble. Préalablement à toute livraison par la Compagnie, l'Acheteur s'engage à libérer un maximum d'espace pour permettre à la Compagnie de procéder aisément et de façon sécuritaire à la livraison. Les allées, couloirs et entrées doivent être dénués d'obstacles. L'Acheteur s'engage aussi à mettre à l'abri les objets fragiles ou de valeur et à couvrir et protéger toutes les surfaces qui pourraient être accrochées lors de la livraison. L'Acheteur comprend que, lors de livraison, le gazon et les plantations de toutes sortes pourraient être endommagés et/ou salis. L'Acheteur s'engage à ce qu'un adulte responsable soit présent lors de toute la durée de la livraison, notamment pour confirmer que le produit livré est en bon état et qu'il est conforme au produit acheté en vertu du présent Contrat. Le ramassage des boîtes d'emballage n'est pas inclus au Contrat.

Obligations de l'Acheteur précédemment à l'installation de la piscine

1) L'Acheteur doit se procurer un permis d'installation et de construction auprès de sa municipalité.

2) L'Acheteur doit déterminer l'emplacement de la piscine et du filtreur avant l'arrivée des installateurs. L'Acheteur doit planter un piquet au centre exact de l'endroit où il désire que la piscine soit installée. L'Acheteur doit se procurer des dalles à patio pour le système de filtration : 2 dalles de 24" x 24" ou une dalle de 18" x 30" (en prévoir de surplus pour d'autres accessoires) et s'assurer d'un dégagement de 24" sur les 4 côtés de la thermopompe ou du chauffe-eau. Voir les spécifications selon le type de chauffe-eau ou de thermopompe.

- 3) L'Acheteur doit s'assurer qu'il n'y a aucun fil électrique au-dessus de la piscine ou de système de gicleurs dans le sol qui pourrait nuire.
- 4) L'Acheteur doit contacter son assureur afin de vérifier si la piscine est bien assurée en cas de dommages qui ne sont pas couverts par la garantie de Trévi.
- 5) Si un système au sel est installé, l'Acheteur doit s'assurer que son électricien (si ce n'est pas celui de Trévi) effectue une mise à la terre « ground » pour ne pas altérer la garantie générale de la piscine.
- 6) L'Acheteur doit prévoir l'accès à 1 à 3 boyaux d'arrosage auprès de ses voisins ou une citerne d'eau pour l'installation.
- 7) L'Acheteur doit s'assurer que la pompe est branchée directement à une prise électrique avec GFI et non pas branchée sur une rallonge.
- 8) L'Acheteur reconnaît que sa présence est requise pour indiquer son choix d'Emplacement aux représentants de la Compagnie avant le début des travaux. La Compagnie n'assume aucune responsabilité au cas où l'Acheteur aurait choisi un Emplacement inapproprié ou déraisonnable pour la piscine.
- 9) L'Acheteur doit s'assurer que l'installation de la piscine sur son terrain est conforme à toute législation applicable, notamment aux règlements municipaux concernant les piscines.
- 10) L'Acheteur doit s'assurer que tous ses appareils sont adéquatement branchés à l'électricité, à l'aqueduc, aux égouts et au gaz. Certains de ces branchements ne peuvent être faits que par des professionnels dont la compétence est reconnue par la loi.

Follow-up - Accessory Contract

The following services are excluded from the Contract

- a) Electrical installation for accessories (unless otherwise specified in the contract).
- (b) Additional work is required if the soil contains non-consistent soil, large rocks, large stumps, large roots, or other significant debris.
- c) Burial of the backwash hose.
- d) The DDFT circuit breaker, if the pool appliances are within 10 feet of water.
- e) A saucer of more than 6 inches if the Buyer so wishes, and if the land allows it, Trevi may dig a saucer of more than 6 inches for an amount of \$25 per inch.
- f) The maximum elevation of the ground on which the pool and its various devices are to be located shall be 4" at its longest point and the deepest point in the center of the pool, the saucer, shall be between 0" and 4" below the level of the other areas of the pool floor. For the depth of the excavation, the height from ground level to the highest part of the pool shall be

less than one half the total height of the pool. For a lot with a difference in elevation of more than 4", a levelling fee will be applicable if the work can be done manually. The cost will be \$25/inch for round pools 10' to 24' in diameter. For pools 27' to 30' and oval pools, the fee is \$30/inch. If the work cannot be done manually, an estimate of the work to be done will be given to the Buyer and the Buyer will be responsible for doing the work before the pool is installed.

g) Additional fees for small machinery, if required, and for levelling the ground if it is not level.

h) Any excess of bedding stone if the elevation of the land makes such excess necessary.

i) The installation of the filtration system more than 5 feet from the pool. However, if the Purchaser so wishes and if the land permits it, Trevi may install the filtration system more than 5 feet from the pool for an installation price of \$10 per additional foot, including digging, but excluding materials. The price of materials will be the subject of a separate contract between the Purchaser and Trevi.

(j) The collection of soil and peat. However, at the request of the Buyer, Trevi may collect the land and peat for a fee of \$500.

(k) The trench to bury the electrical wiring. It must be made by the Buyer, according to the specifications of the electrician hired by the Buyer.

l) Installing the solar roller and solar blanket.

m) The installation of the ozonator sold by Trevi under the terms of this Contract. The Buyer will have to install the ozonator on a pole (not included) so that it does not drag on the ground. To be efficient, the ozonator must be installed higher than the water level of the pool. If this recommendation is not followed, the ozonator could be damaged.

n) The redevelopment of the land after the installation of the pool.

o) The removal of toxic materials that may be on the Location, in the Location underground despite the representations made by the Buyer above. If the toxicity of the excavated materials is found during the installation of the pool, the decontamination must be taken care of by the Buyer or a subsequent contract must be concluded between the Buyer and the Company.

(p) Services relating to any problem with the soil that may include electrical wires, sewage fields, septic reservoir, natural gas line, sprinkler system or others.

q) Fill the pool, add the chemicals, install the step or ladder, the solar roller and the solar blanket.

r) The Buyer undertakes to read the procedures for opening, maintaining, and closing the pool. The Buyer can find this information in-store and on the Trevi website via the Customer Access and the Tips and Advice section.

s) All work relating to the garden shed.

t) The salt system, unless included in the Contract.

u) All services required if the wire to supply the pool or heat pump cannot be buried (asphalt, cement or other). An estimate of the cost will be given for the time and equipment required to make the duct.

v) All services required if the electrical panel is located at or near the front of the house and the wire must be run through the house.

w) All services required if the installation requires more than 50 feet of wire.

Exclusions pertaining to electrical installations:

(a) Trenching by burial of electrical cable, if any. The digging shall be done by the Purchaser, according to the specifications of his electrician.

(b) All work to be done in the event that:

(i) The electrical panel has no room for a circuit breaker.

(ii) The electrical panel is of a discontinued brand (e.g.: Commander, CEB, Sylvania, Taylor, ITE BLoad Enter, or Blue Line (fuse panels)).

(iii) The installation requires more than 50 feet of wire (the price of wire varies depending on the market).

(iv) The home's electrical supply is not sufficient for the addition of the pool connection.

(v) The electrical panel is at or near the front of the house and the wire must be run through the house.

(vi) The wire to supply the pool cannot be buried (asphalt, cement, or other).

(c) Any electrical connection or installation, as well as all electrical and/or plumbing work.

The price of the wire is subject to change without notice, according to the vagaries of the market. It normally ranges between \$1.25 and \$5.50 per excess foot depending on the type of installation.

The buyer agrees to review the warranties and various guides and manuals for the products purchased. These documents are available on trevi.ca. The essential elements have been explained to the Buyer prior to the signing of this Contract, which Buyer confirms by signing this Contract.

Delivery

Basic delivery fees only cover deliveries made outside of the building. Before delivery by the Company, the Buyer agrees to clear as much space as possible to allow the Company to readily and securely proceed to delivery. Aisles, corridors, and entrances must be free of obstacles. The Buyer also agrees to secure fragile or valuable items and cover and protect all surfaces that could get damaged during delivery. Buyer understands that, upon delivery, grass and plantings of any kind may get damaged or soiled. The Buyer agrees to have a responsible adult present

during the entire delivery process, including to confirm that the product delivered is in good condition and conforms to the product purchased under this Contract. The Contract does not include the collection of packing boxes.

Buyer's responsibility after purchase

- 1) The Buyer must obtain an installation and construction permit from his municipality.
- 2) The Buyer must determine the location of the filter, pump, heater, etc. before the installers arrive. The Buyer must provide patio tiles for the filtration system: 2 tiles of 24" x 24" or one of 18" x 30" (plan extra tiles for other accessories) and ensure clearance of 24" on all 4 sides of the heat pump or water heater. See specifications for the type of water heater or heat pump.
- 3) The Purchaser must ensure that there is no electrical wire above the pool or underground sprinkler system that could cause harm.
- 4) The Buyer must contact his insurance company to confirm if, the product purchased, is insured in case of damages that would not be covered by the warranty.
- 5) If a salt system is installed, the Buyer must ensure that the electrician (if not Trevi's) performs a grounding to avoid impacting the general warranty of the pool.
- 6) The Buyer must arrange for the availability of 1 to 3 garden hoses from neighbors or a water tank for filling the pool during the installation.
- 7) The Buyer must ensure that the pump is connected directly to an electrical outlet and not to an extension cord.
- 8) The Purchaser acknowledges that his presence is required to indicate his choice of location to the Company's representatives before the work begins. The Company assumes no responsibility if the Purchaser has chosen an inappropriate or unreasonable location for the pool.
- 9) The Purchaser shall ensure that the installation of the pool on his property complies with all applicable legislation, including municipal by-laws concerning pools.
- 10) The Purchaser must ensure that all his appliances are properly connected to electricity, water, sewer, and gas. Some of these connections can only be made by professionals whose competence is recognized by law.